



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°25/017

Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située à l'angle de la rue du Général Cavaignac et de la chaussée des Gares Maritimes, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 6084 et en vue de l'implantation d'une activité de stationnement de châssis.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société HV TRANS, dont le siège social est situé 1215, rue de la Haute Rue 76490 SAINT-NICOLAS-DE-LA-HAIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro SIREN 908 724 230, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société HV TRANS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 25-078 portant sur la dépendance susvisée le 30 juillet 2025.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain revêtu d'une superficie de 659 m² située à l'angle de la rue du Général Cavaignac et de la chaussée des Gares Maritimes destinée à être utilisée pour le stationnement de châssis.

Durée de la convention : 1 an et demi environ à compter du 4 juin 2025.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 25-078 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.